



Convocation par le conseil syndical de ses membres

Par **Ewvoia**, le **14/07/2011** à **18:13**

Bonjour,

Le Conseil Syndical, composé de 5 membres et de son Président, a-t-il le droit de ne convoquer que 3 de ses membres pour délibérer sur des sujets qui sont ensuite présentés au Syndic ?

Dans le compte-rendu, il est juste indiqué : sans participation de Mme XX et Mme XX. Evidemment ces personnes n'ont pas été averties de l'organisation de cette assemblée.

Je pense aussi que ces 2 personnes n'étant pas d'accord avec les agissements des 3 autres et du Président, ceux-ci aimeraient les faire partir du Conseil Syndical afin de ne pas avoir de contre pouvoir.

Merci beaucoup

Par **amajuris**, le **14/07/2011** à **18:17**

bjr,

informez par écrit votre syndic que vous n'avez pas été convoqué au conseil syndical. vous pouvez faire comme vos 3 collègues et vous réunir et faire des propositions au syndic. cdt

Par **Ewvoia**, le **14/07/2011** à **19:01**

Merci. Donc cela veut dire qu'ils ont parfaitement le droit d'agir de la sorte ?